

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. Trois mois, 13 fr. 50. Six mois, 24 fr. Un an, 45 fr. Trois mois, 5 fr. 50.

BUREAUX & RÉDACTION

Roubaix, rue Neuve, 47. — Tourcoing, rue des Poitrains, 42. Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 47. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Étienne, 9, n. s. — A PARIS, chez M. HAVAS, LAFFITE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — A BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

ROUBAIX, LE 30 AVRIL 1893.

Nous commençons aujourd'hui la publication d'un feuilleton des plus mouvementés et des plus intéressants.

Le crime de la rue Chanoinesse

par Albert BIZOUARD

LE CINQUANTAIRE

DE L'INAUGURATION DES CHEMINS DE FER DE Lille à Mouscron

Per le temps de cinquantaire et de centenaire qui court, il nous a paru intéressant de dire quelques mots d'un cinquantaire qui nous semble avoir été quelque peu oublié — celui de l'inauguration de la ligne de chemin de fer de Lille à Mouscron, le 1^{er} mai 1843, jour de la fête de Louis-Philippe I^{er}, roi des Français.

A vrai dire, chose n'était pas des plus faciles, les traces qu'il nous a été possible de retrouver de cette cérémonie n'étant pas bien nombreuses ni surtout, bien explicites.

La correspondance administrative qui a précédé l'inauguration de la ligne existe, mais n'est intéressante que pour un spécialiste.

De brochure commémorative de l'événement, ou de comptes-rendus officiels, point.

Les journaux ! C'était la suprême ressource, mais nous avons retrouvé, en tout et pour tout, le Yveco, hebdomadaire de Tourcoing, organe d'annonces pour les cantons de Tourcoing, de Roubaix et de Lannoy.

C'est dans ce journal, à la date du 7 mai 1843, à la rubrique des « faits divers », qu'on trouve, sous le titre de « Le chemin de fer de Lille à Mouscron », un compte-rendu de l'événement, rédigé par un journaliste de Tourcoing, M. L. L.

« Le chemin de fer de Lille à Mouscron », dit-il, a été inauguré le 1^{er} mai 1843, à 10 heures du matin, par le roi des Français, Louis-Philippe I^{er}.

« Vers cette époque, les journaux, qui ne paraissent pas du tout rassurés sur la sécurité des voyageurs, publient des récits effrayants d'accidents multiples — si bien qu'on pouvait considérer un voyage comme un terrible épouvantail. Presque chaque jour, il y avait une rubrique spéciale sur les « précautions à prendre » quand on se risquait en chemin.

« On y lisait également des critiques dans le genre de celles-ci — toujours extraites de l'Indicateur de Tourcoing :

« Tout le monde sait que l'administration des chemins de fer est aux voyageurs très dévouée, mais elle n'est pas toujours très sage, et elle a commis de graves fautes, notamment celle de ne pas faire assez de précautions pour la sécurité des voyageurs.

« Depuis ce temps-là, on a fait quelques progrès. La véritable inauguration, il est bon de le dire — l'expérience du ter mai n'étant qu'un essai — eut lieu le mercredi 5 juillet 1843.

C'est de ce jour-là qu'on peut réellement dater le commencement du service régulier entre Lille et Mouscron par Roubaix et Tourcoing.

L'Indicateur nous fournit encore quelques renseignements sur ce qui se passa ce jour-là :

« Le mercredi 5 de ce mois, dit-il, s'est faite une sorte d'inauguration provisoire de la section du chemin de fer entre Roubaix et Fives. Vers midi, M. le Préfet, accompagné de plusieurs autorités civiles et militaires et d'un grand nombre de personnes invitées s'est rendu au débarcadère du Lion d'Or, où se tenait un convoi de dix voitures.

« A midi 35 minutes, le signal du départ a été donné, tandis que des morceaux d'harmonie militaire étaient joués par la musique du 28^e régiment. Le pont du Lion d'Or et les abords de la tranchée étaient couverts d'un point mon père ; je l'attendais dans une grande inquiétude jusqu'à minuit, mais sans succès.

« J'interrogeai en vain et à diverses reprises les locataires de la maison, après desquels je pensai pouvoir obtenir quelques renseignements.

« Lassée d'attendre et sachant cependant mon absence prolongée devait alarmer la famille de Meyrins, je me retirai.

« Ce matin, vers sept heures, je me rendis à nouveau rue Chanoinesse. Mon père n'avait pas encore reparu. Je retrouvai tout en ordre dans le logement, ainsi que je l'avais vu la veille.

« Mon père avait des habitudes excessivement régulières ; il ne s'absentait jamais. Je ne lui eus aucune relation à Paris, et j'ai tout lui attribuer sa disparition à un malheur.

« Je viens, en conséquence, vous faire la suite de la déclaration aux fins de droit.

« Ladite demoiselle André François nous donne comme suit le signalement du sieur François :

« Mon père est de petite taille, il est âgé de cinquante-deux ans, assez fort et vigoureux, ses yeux sont bleus. Il porte des favoris qui, comme ses cheveux, sont blancs.

« Il devait être vêtu, lorsqu'il a disparu, d'une grande redingote à taille, en drap de couleur marron, d'un gilet en alpaga noir et d'un pantalon gris. Il devait également être nu-tête et chaussé de pantoufles de son couleur et ses souliers sont restés dans sa chambre, où je les ai vu, circonstance qui me donne à penser qu'il a dû disparaître avant-hier dimanche dans la soirée, au moment où il allait se coucher.

« J'oubliais de vous dire que son linget est marqué d'un H et d'un F.

« Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu savoir ce qu'il était devenu.

« Ladite demoiselle nous dépose une photographie de son père, que nous transmettons ci-joint.

« Lecture faite, la demoiselle François a persisté et signé avec nous. Le commissaire de police, accompagné de M. Duplex, a signé.

« Nous, commissaire de police de la ville de Lille, plus spécialement chargé, etc., etc., et continuant en ces termes :

« Ce jourd'hui quinze juin mil huit cent soixante-neuf, à la requête de M. le juge de paix du 4^e arrondissement, nous sommes transportés à un domicile du sieur François, sis rue Chanoinesse, numéro 54.

Tout le monde sait que l'administration des chemins de fer est aux voyageurs très dévouée, mais elle n'est pas toujours très sage, et elle a commis de graves fautes, notamment celle de ne pas faire assez de précautions pour la sécurité des voyageurs.

« Le chemin de fer de Lille à Mouscron », dit-il, a été inauguré le 1^{er} mai 1843, à 10 heures du matin, par le roi des Français, Louis-Philippe I^{er}.

« Vers cette époque, les journaux, qui ne paraissent pas du tout rassurés sur la sécurité des voyageurs, publient des récits effrayants d'accidents multiples — si bien qu'on pouvait considérer un voyage comme un terrible épouvantail. Presque chaque jour, il y avait une rubrique spéciale sur les « précautions à prendre » quand on se risquait en chemin.

« On y lisait également des critiques dans le genre de celles-ci — toujours extraites de l'Indicateur de Tourcoing :

« Tout le monde sait que l'administration des chemins de fer est aux voyageurs très dévouée, mais elle n'est pas toujours très sage, et elle a commis de graves fautes, notamment celle de ne pas faire assez de précautions pour la sécurité des voyageurs.

« Depuis ce temps-là, on a fait quelques progrès. La véritable inauguration, il est bon de le dire — l'expérience du ter mai n'étant qu'un essai — eut lieu le mercredi 5 juillet 1843.

C'est de ce jour-là qu'on peut réellement dater le commencement du service régulier entre Lille et Mouscron par Roubaix et Tourcoing.

L'Indicateur nous fournit encore quelques renseignements sur ce qui se passa ce jour-là :

« Le mercredi 5 de ce mois, dit-il, s'est faite une sorte d'inauguration provisoire de la section du chemin de fer entre Roubaix et Fives. Vers midi, M. le Préfet, accompagné de plusieurs autorités civiles et militaires et d'un grand nombre de personnes invitées s'est rendu au débarcadère du Lion d'Or, où se tenait un convoi de dix voitures.

« A midi 35 minutes, le signal du départ a été donné, tandis que des morceaux d'harmonie militaire étaient joués par la musique du 28^e régiment. Le pont du Lion d'Or et les abords de la tranchée étaient couverts d'un point mon père ; je l'attendais dans une grande inquiétude jusqu'à minuit, mais sans succès.

« J'interrogeai en vain et à diverses reprises les locataires de la maison, après desquels je pensai pouvoir obtenir quelques renseignements.

« Lassée d'attendre et sachant cependant mon absence prolongée devait alarmer la famille de Meyrins, je me retirai.

« Ce matin, vers sept heures, je me rendis à nouveau rue Chanoinesse. Mon père n'avait pas encore reparu. Je retrouvai tout en ordre dans le logement, ainsi que je l'avais vu la veille.

« Mon père avait des habitudes excessivement régulières ; il ne s'absentait jamais. Je ne lui eus aucune relation à Paris, et j'ai tout lui attribuer sa disparition à un malheur.

« Je viens, en conséquence, vous faire la suite de la déclaration aux fins de droit.

« Ladite demoiselle André François nous donne comme suit le signalement du sieur François :

« Mon père est de petite taille, il est âgé de cinquante-deux ans, assez fort et vigoureux, ses yeux sont bleus. Il porte des favoris qui, comme ses cheveux, sont blancs.

« Il devait être vêtu, lorsqu'il a disparu, d'une grande redingote à taille, en drap de couleur marron, d'un gilet en alpaga noir et d'un pantalon gris. Il devait également être nu-tête et chaussé de pantoufles de son couleur et ses souliers sont restés dans sa chambre, où je les ai vu, circonstance qui me donne à penser qu'il a dû disparaître avant-hier dimanche dans la soirée, au moment où il allait se coucher.

« J'oubliais de vous dire que son linget est marqué d'un H et d'un F.

« Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu savoir ce qu'il était devenu.

« Ladite demoiselle nous dépose une photographie de son père, que nous transmettons ci-joint.

« Lecture faite, la demoiselle François a persisté et signé avec nous. Le commissaire de police, accompagné de M. Duplex, a signé.

« Nous, commissaire de police de la ville de Lille, plus spécialement chargé, etc., etc., et continuant en ces termes :

« Ce jourd'hui quinze juin mil huit cent soixante-neuf, à la requête de M. le juge de paix du 4^e arrondissement, nous sommes transportés à un domicile du sieur François, sis rue Chanoinesse, numéro 54.

Tout le monde sait que l'administration des chemins de fer est aux voyageurs très dévouée, mais elle n'est pas toujours très sage, et elle a commis de graves fautes, notamment celle de ne pas faire assez de précautions pour la sécurité des voyageurs.

« Le chemin de fer de Lille à Mouscron », dit-il, a été inauguré le 1^{er} mai 1843, à 10 heures du matin, par le roi des Français, Louis-Philippe I^{er}.

« Vers cette époque, les journaux, qui ne paraissent pas du tout rassurés sur la sécurité des voyageurs, publient des récits effrayants d'accidents multiples — si bien qu'on pouvait considérer un voyage comme un terrible épouvantail. Presque chaque jour, il y avait une rubrique spéciale sur les « précautions à prendre » quand on se risquait en chemin.

« On y lisait également des critiques dans le genre de celles-ci — toujours extraites de l'Indicateur de Tourcoing :

« Tout le monde sait que l'administration des chemins de fer est aux voyageurs très dévouée, mais elle n'est pas toujours très sage, et elle a commis de graves fautes, notamment celle de ne pas faire assez de précautions pour la sécurité des voyageurs.

« Depuis ce temps-là, on a fait quelques progrès. La véritable inauguration, il est bon de le dire — l'expérience du ter mai n'étant qu'un essai — eut lieu le mercredi 5 juillet 1843.

C'est de ce jour-là qu'on peut réellement dater le commencement du service régulier entre Lille et Mouscron par Roubaix et Tourcoing.

L'Indicateur nous fournit encore quelques renseignements sur ce qui se passa ce jour-là :

« Le mercredi 5 de ce mois, dit-il, s'est faite une sorte d'inauguration provisoire de la section du chemin de fer entre Roubaix et Fives. Vers midi, M. le Préfet, accompagné de plusieurs autorités civiles et militaires et d'un grand nombre de personnes invitées s'est rendu au débarcadère du Lion d'Or, où se tenait un convoi de dix voitures.

« A midi 35 minutes, le signal du départ a été donné, tandis que des morceaux d'harmonie militaire étaient joués par la musique du 28^e régiment. Le pont du Lion d'Or et les abords de la tranchée étaient couverts d'un point mon père ; je l'attendais dans une grande inquiétude jusqu'à minuit, mais sans succès.

Nous vous en félicitons et vous en remercions. Ce que vous faites hier, vous l'êtes aujourd'hui, vous le serez encore plus demain lorsque vous serez retournés dans votre diocèse, félicités par la grâce d'un pèlerinage. Nous en avons la ferme confiance.

« Alors, de quels travaux, de quels succès vous serez capables !

« 430,000 fidèles animant du véritable esprit chrétien leur conduite personnelle et leur foyer domestique, ce sont là les fruits de la mission que vous avez accomplie, ce sont là les fruits de la mission que vous accomplirez encore.

« Nous ne doutons point que vous justifierez ces belles espérances. Aussi, pour vous encourager dans cette voie, nous vous adressons, en souvenir de la mission que vous avez accomplie, un petit livre qui vous sera très utile.

« Ce livre est intitulé : « Les missions de France ». Il est divisé en deux parties : la première est consacrée à la mission de France, la seconde à la mission de l'étranger.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

« Ce livre est très intéressant et très utile. Il est écrit par un missionnaire expérimenté et par un missionnaire qui a été plusieurs fois en mission.

L'adjoint de gendarmerie m'a dit : Je vous arrête. Il y a longtemps que vous le dites mais vous ne le faites pas parce que vous ne le pouvez pas, car, si on arrêtait un gendarme, la France entière se leverait à notre appel.

« Vous, sachez résister, montrez que vous êtes des hommes, que vous êtes avant tout un préfet, qu'un patron et qu'un magistrat. Il faut montrer du courage, les soldats qui ont été tués, ce sont vous, et si ce matin ils n'ont pas été tués, c'est à cause de leur chef.

« Besset termine en disant : Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

« Les patrons à la lanterne le jour du ter mai.

Les cosmopolites créent le plus grand danger pour notre nation. Je les combattrai avec la plus grande énergie.

« La brochure ou question n'a été ni écrite ni conçue en français, elle n'est ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

« Elle n'a été ni écrite ni conçue en France.

divisent ainsi, suivant que leurs chefs sont nommés ou seulement reconnus par le gouvernement, en deux catégories dont la seconde comprend ceux qui ont consacré une autonomie plus ou moins grande.

« Pour ceux-là, dit un auteur qui connaît la question à fond et s'en est occupé dans plusieurs ouvrages (M. P. A. Van der Lih, professeur de droit à l'université de Leyde, pour citer un), le rapport qui existe entre eux et le gouvernement néerlandais repose principalement sur des contrats, qui assurent parfois une assez grande mesure d'indépendance à l'administration indigène.

« Ces contrats sont communiqués aux deux Chambres des États-Généraux, pour autant que l'intérêt et la sûreté de l'Etat le permettent. Le contenu de ces contrats est naturellement très différent de l'un à l'autre. Lorsque le gouvernement des Indes fait pour la première fois un pareil contrat, il n'exige ordinairement pas autre chose que la reconnaissance de la souveraineté néerlandaise et la promesse du gouvernement indigène de ne pas avoir de correspondance avec d'autres princes indigènes, d'empêcher la piraterie, le vol des épaves et le commerce des esclaves, enfin de ne pas permettre à des étrangers de s'établir sans le consentement du gouvernement néerlandais.

« De son côté, le gouvernement s'engage souvent à ne pas s'ingérer dans l'administration, ni dans la justice indigène. Du rapprochement des deux éléments résultent d'assez bonnes conditions ; on convient alors que les étrangers européens et orientaux seront placés sous l'autorité immédiate du gouvernement européen, et seront soustraits aux tribunaux indigènes ; puis le prince indigène s'engage à favoriser le commerce et l'industrie, à proposer la vaccine, à permettre la circulation des monnaies néerlandaises, à abolir le servage.

« Parfois, une partie des revenus du pays, entre autres les droits d'entrée et d'exportation, sont cédés contre décomptes au gouvernement des Indes néerlandaises. L'exercice de la justice, ainsi que les tribunaux indigènes, sont placés sous le contrôle européen, et le gouvernement indigène lui-même est placé sous l'influence européenne. De la sorte, il n'existe plus qu'une ombre d'indépendance, qui disparaît même quand le prince indigène meurt, quoiqu'il faille continuer à déposer le projet de budget de 1893, à plus tard le 15 mai.

« Le cabinet papay semble donc vouloir prendre, vis-à-vis des Indes, une attitude qui méconterait sèchement ces derniers.

« M. de Caix de Saint-Aymour dans une étude sur l'insulande — récemment publiée, décrit fort bien le système gouvernemental des Hollandais dans les Indes néerlandaises. Il fait ressortir la diversité des régimes